

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 886 rapportant l'arrêté d'expulsion n° 246 du 8 mars 1948

n° 886

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 juillet 1953

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié : Vu l'arrêté d'expulsion n° 246 du 8 mars 1948

Sur la proposition du Chef du Service de la Sûreté générale et du Secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la guerre,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

L'arrêté d'expulsion n° 246 du 8 mars 1948 est rapporté en ce qui concerne le nommé : Andillaki Boullale, Somali Issa Mammassan Boharla, né à Boulahar (Somaliland) vers 1923, fils de Boulale Kih et Guelilo Miguil.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**